

FAITS SAILLANTS

L'ancien *Programme de financement global des immobilisations (PFGI)* change de nom et devient le ***Programme de financement des infrastructures (PFI)***. Ce document présente de manière sommaire les autres principales modifications¹.

Admissibilité

Le moratoire sur les projets admissibles est levé. Ainsi, seuls les projets de développement en installation dont les places ont été autorisées entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2008 ne sont pas admissibles au PFI.

Ajustement pour la baisse de la TPS

Les montants fixés pour les enveloppes achat-construction, mobilier-équipement et jeux extérieurs ont été réduits de 0,5 % pour refléter la baisse de la TPS.

Indexation de l'enveloppe achat-construction

L'enveloppe achat-construction a été majorée de 3,9 % pour tenir compte de l'augmentation des prix dans le secteur de la construction.

Enveloppe achat de terrain

L'enveloppe achat de terrain peut servir à payer les frais de décontamination du terrain, à moins que le projet soit accepté dans le cadre d'un programme du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Dans ce cas, une partie des frais est financée par le MDDEP et le ministère de la Famille et des Aînés finance la contrepartie.

¹ Le texte des règles budgétaires fait foi.